

MONTRÉAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

**AGGLOMÉRATION DE
LONGUEUIL**

2035, avenue Victoria, bureau 305
Saint-Lambert J4S 1H1
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 465-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

995, rue Maher, bureau 201
Saint-Jérôme J5L 0A8
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

1802, rue King Ouest, bureau 240
Sherbrooke J1J 0A2
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

Laval, le 13 août 2026

Par courriel et par dépôt électronique

Me Johanne Skelling, secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC

800, Place Victoria, 2^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4353-2026 - Demande d'avis à la Régie de l'énergie sur les modalités réglementaires qui pourraient être mises en place afin de réduire les impacts tarifaires pour les consommateurs tout en maximisant le développement et l'utilisation du GSR produit au Québec
Participation du CIFQ au processus de consultation publique
N.D. : 131 310

Chère consœur,

Suivant l'Avis public du 5 août dernier (A-0005) dans le présent dossier, le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) confirme son intention de participer au processus de consultation publique.

Le CIFQ, porte-parole de l'industrie forestière, représente les intérêts des entreprises de sciage résineux et feuillus, de déroulage, de pâtes, papiers, cartons et panneaux. Par son expertise et celle de ses partenaires, le CIFQ oriente et soutient ses membres dans la défense des enjeux les concernant, notamment la foresterie et l'approvisionnement, la transition énergétique.

L'industrie forestière joue un rôle clef dans l'économie québécoise. Présente dans toutes les régions, l'industrie forestière assure près de 130 000 emplois directs et indirects. En 2021, l'industrie a versé 6,8 G\$ aux gouvernements en taxes et impôts, soit près de 200 \$ par mètre cube coupé et transformé. Année après année, l'industrie forestière génère des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars. Elle représente 12 % des exportations du Québec, ainsi que 4 % du PIB. Avec sa capacité de séquestration et de stockage du carbone et son potentiel dans la production de bioénergies et de bioproduits, le secteur forestier est un acteur clé dans la lutte contre les changements climatiques.

Plus particulièrement pour le présent dossier, les producteurs de pâtes, de papiers et de cartons sont d'importants consommateurs d'énergie

thermique provenant principalement de la biomasse forestière et du gaz naturel. Ainsi, le CIFQ regroupe plusieurs des plus grands consommateurs de gaz naturel au Québec. En effet, à lui seul, le secteur des pâtes et papier représente un peu plus de 11 % de la consommation totale de gaz naturel approvisionnée par Énergir et Enbridge Gaz Québec.

Le secteur forestier est aussi interpellé par le dossier du gaz de source renouvelable en raison du rôle à haut potentiel de la biomasse forestière, identifiée notamment comme une ressource stratégique dans le cadre du Plan de gestion intégré des ressources énergétiques 2026-2050¹, dont pour la production de gaz de source renouvelable.

Le CIFQ a donc intérêt à intervenir en la présente instance en ce que la demande d'avis du MEIE est susceptible d'affecter les intérêts de ses membres, non seulement en tant que consommateurs et producteurs d'énergie, mais aussi comme fournisseurs d'intrants et de solutions nécessaires à la décarbonation des autres secteurs de l'économie québécoise.

À ce titre, le CIFQ entend participer de façon constructive aux consultations de la Régie de l'énergie. Le CIFQ entend aborder en particulier les questions suivantes :

- La progression optimale et prévisible des exigences de distribution de GSR minimalement d'ici 2035, selon différents scénarios et leurs impacts estimés sur les tarifs, les différentes catégories de consommateurs ainsi que sur le développement de la filière québécoise de production de GSR. Ces cibles devront également respecter la capacité de payer des consommateurs et préserver la compétitivité des entreprises;
- Les mécanismes à mettre en place afin de réduire au maximum, voire éliminer, les frais de socialisation et les chocs tarifaires et répartir équitablement leur impact entre les consommateurs et les différentes catégories de consommateurs;
- La recherche d'incitatifs pour favoriser un approvisionnement compétitif et à moindre coût qui s'arrime avec les besoins des consommateurs;
- Les mécanismes de valorisation optimale des attributs GSR, notamment les unités de conformité au Règlement sur les combustibles propres (DORS/2022-140), et pour réduire les obligations prévues au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de

¹ [Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques 2026-2050](#), p. 40

droits d'émission de gaz à effet de serre (chapitre Q-2, r. 46.1), aux bénéficiaires des consommateurs et des distributeurs.

Le CIFQ réserve aussi ses droits d'aborder la question de la réduction de la dépendance aux importations de GSR en examinant les options possibles liées aux volumes déjà contractés.

Le CIFQ souligne l'importance du présent dossier puisque l'Avis de la Régie aura un éventuel impact sur le cadre réglementaire qui prévaudra en matière de GSR lors du dépôt des prochains plans d'approvisionnement des distributeurs de gaz naturel, prévus au plus tard le 1er avril 2027 et tenant compte du PGIRE présenté par le gouvernement du Québec le 15 juillet 2026.

Afin de permettre des discussions plus éclairées pour les personnes intéressées au dossier, le CIFQ recommande que la Régie sollicite le MEIE afin que celui-ci dépose au dossier les résultats des travaux réalisés par la firme de consultant ESMIA dans le cadre de l'élaboration du PGIRE, particulièrement en ce qui concerne la production, l'offre et la demande de gaz de source renouvelable, les coûts associés et les réductions d'émissions de gaz à effet de serre².

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

c.c. Cyril Michaud, CIFQ

² [Site internet de la firme ESMIA, 2026](#). « ESMIA was mandated by the MEIE to carry out the integrated energy-economy modelling supporting the development of the PGIRE. The mandate relied on the Québec versions of ESMIA's proprietary NATEM and NAGEM models, which were closely coupled to jointly analyze Québec's energy pathways and their economic impacts.

As part of this project, ESMIA developed an advanced version of its integrated modelling platform, with a detailed representation of Québec's 17 administrative regions, transmission and distribution networks, electricity and gas production and supply, associated costs, and peak demand. The two-way coupling between the energy and economic models made it possible to produce coherent analyses linking energy needs, investments, greenhouse gas emissions and macroeconomic impacts. »